

## **PROCES VERBAL**

**SEANCE DU 4 AVRIL 2023 à 19 h 30**

**Étaient présents**: Mmes, MM. CHATRE Philippe, CHABRY Julien, LAMURE Sandra, CAPITAN Pascal, SERVAJEAN Yolande, PERSIGNY André, MORLANDET Marie-Christine, CHAUX Delphine, TRONCY Georges, CHARRIER Jérôme, BILLIEMAZ Gérard, DEMICHEL Nelly, Mr CAPITAN J.Paul

**Était absent excusé** : MM CHAUMENTIN Gilles,

**Secrétaire de séance** : Mme MORLANDET M.Christine

Le Quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

### **ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du PV du 28/03/2023
- Approbation Compte administratif et compte de gestion 2022 de l' Assainissement,
- Vote Budget primitif 2023 de l'assainissement
- Approbation compte administratif et compte de gestion 2022 de la Commune
- Vote des taxes directes locales,
- Vote des subventions aux associations
- Vote du budget primitif 2023 pour la commune
  - délibération sur la fongibilité des crédits applicables au budget en M57
  - Questions diverses

Le Maire accueille et remercie les membres présents.

Le précédent Procès-verbal ayant été adopté, l'ordre du jour est alors abordé.

Le Conseil municipal après délibération :

**APPROUVE** par 12 voix pour (Le maire ne participant pas au vote) le Compte administratif 2022 de l'assainissement et l'affectation du résultat. En fonctionnement, l'excédent cumulé est de **4 126.24 €** et compte-tenu qu'il n'y a pas de besoin à couvrir cet excédent sera affecté en totalité au compte 1068 .Pour l'investissement le déficit cumulé est de **99 770.31 €** qui se retrouvera dans le BP 2023 au C/001 en dépenses d'investissement.

**APPROUVE à 13 voix pour**, le compte de gestion du Receveur Municipal pour 2022 qui est conforme au compte administratif de l'assainissement,

**VOTE le BP 2023 à 12 voix pour et une abstention** pour le budget assainissement qui s'équilibre en fonctionnement en dépenses et recettes à **50 738.24 €** et en section d'investissement dépenses et recettes à **1 017.514.91 €**

**APPROUVE** par 12 voix pour (Le maire ne participant pas au vote) le Compte administratif 2022 de la Commune et l'affectation du résultat. En fonctionnement, l'excédent cumulé est de **320 091.06 €** mais compte tenu du besoin à couvrir de 215 909.22 € qui sera affecté au C/1068 il sera donc affecté au C/002 report en fonctionnement la somme de 104 181.84 €.

**APPROUVE à 13 voix pour**, le compte de gestion du Receveur Municipal pour 2022 qui est conforme au compte administratif de la Commune,

**VOTE** à l'unanimité les taxes directes locales comme suit :

- Taxe foncière bâti 30.29 % (Commune : 14.99 % + Département 15.30 %)
- Taxe foncière non bâti 36.04 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16.70 %

**VOTE** les subventions aux associations. Les membres de bureau de chaque association s'abstenant de voter.

Il est décidé :

-de prendre en charge la totalité du feu d'artifice pour la fête patronale soit 1400 € qui seront versés au Sou de l'École.

- Le Maire souhaite réfléchir à la possibilité que la Commune finance un repas de fin d'année pour les anciens de la Commune. Il faudrait définir les conditions.

L'association la Pétanque de Cordelle sera augmentée à 500 € + 1 coupe pour un challenge

La piscine pour l'école sera augmentée à 1800 € pour 2 classes

L'Association Sport Nature aura une subvention de 500 €

Il est noté que le Club ados (ex. Jacord) est en train de se reformer et quand cela sera officiel, il pourra leur être attribué une subvention.

**VOTE le BP 2023 communal** à l'unanimité qui s'équilibre en fonctionnement en dépenses et recettes à **865 402.14 €** et en section d'investissement dépenses et recettes à **631 389.16 €**.

**VOTE** la fongibilité des crédits applicables au budget en M57

Le Maire rappelle que la plantation des fleurs se fera le samedi 6 mai 2023

Le président de la Copler, informe qu'une réflexion va être lancée pour la gestion par un organisme (l'UCPA) de la base d'aviron.

La séance est levée à 23 h 45

Le Maire

P.CHATRE

La secrétaire de séance

M.C MORLANDET